



POLE FORMATION ET EMPLOI

Bureau du 21 juin 2019





OFFICIELS
**Modification des concours Arbitre
National et OTM HN**

Modification du concours Arbitre National

Objectif

- Clarifier le recrutement CFO
- Garantir l'accès au niveau National des mieux classés au concours
- Ne pas être obligé de recruter les arbitres dont la moyenne est faible (< à 15) et qui ne se sont que rarement imposés dans la division lors des 2 derniers concours.

Modifications du Concours 2020

Réussite au concours

- Les candidats ayant validé toutes les épreuves et dont la moyenne des notes est **supérieure à 15/20** sont reçus et intègrent d'office le groupe des arbitres nationaux.

Liste d'attente

- Les candidats dont la moyenne des notes est comprise **entre 14 et 15** figurent sur la liste d'attente et ne sont reçus et n'intègrent le groupe national qu'en fonction des besoins de la CFO dans leur zone selon le classement des observations.

Elimination

- Les candidats n'ayant pas validé toutes les épreuves ou dont la moyenne des notes est **inférieure à 14/20** ne sont pas admis au concours et sont réaffectés obligatoirement en groupe fédéral la saison suivante

L'intégration directe des candidats ayant une note supérieure à 15/20 n'aura pas d'influence excessive sur le nombre de désignation. L'accès au concours est déjà régional.

Modification du concours Arbitre National

Analyse du relèvement de la note de 14 à 15

Les stagiaires ayant une note inférieure à 15 se retrouvent en difficulté les saisons qui suivent

| Candidats présentant une note > 15/20 | | | | | |
|--|--|-----------|--|-----------|-----------|
| Concours 2018 | | | Concours 2019 | | |
| ANNEE N | ANNEE N+1 | ANNEE N+2 | ANNEE N | ANNEE N+1 | ANNEE N+2 |
| <u>65%</u> dans la première moitié du classement | <u>65%</u> dans la première moitié du classement | | <u>55%</u> dans la première moitié du classement | | |
| 3 passés HN | 3 passés HN | | HN ? | | |

| Candidats présentant une 14 < note < 15 | | | | | |
|---|---|-----------|---|-----------|-----------|
| Concours 2018 | | | Concours 2019 | | |
| ANNEE N | ANNEE N+1 | ANNEE N+2 | ANNEE N | ANNEE N+1 | ANNEE N+2 |
| <u>80%</u> dans la seconde moitié du classement | <u>60%</u> dans la seconde moitié du classement | | <u>80%</u> dans la seconde moitié du classement | | |

Modification du concours OTM HN

Objectif

- Clarifier les modalités de l'épreuve d'observation terrain
- S'assurer de la compétence des OTM HN sur chaque poste
- Permettre un rattrapage
- Caler les conditions de recrutement sur le concours national arbitre

Modifications du Concours 2020

Note éliminatoire

- Instauration d'une **note éliminatoire** (< à 10/20) **pour chaque épreuve pratique**
- Les candidats doivent obtenir la note de 10/20 à chacun des postes (Marqueur, Aide Marqueur, chronométrateur, Chronométrateur des tirs) pour être validés
- Un rattrapage est organisé pour chaque poste sur lequel le candidat n'a pas obtenu la note exigée (la note de 10/20 est affectée en cas de réussite au rattrapage)

Barres de recrutement

- Réussite du concours et recrutement d'office des candidats obtenant une moyenne **15/20 et plus**
- Liste d'attente et rattrapage conditionnel (en fonction des besoins de la CFO) des candidats ayant une moyenne comprise entre **14 et 15/20**)
- Echec au concours et impossibilité de recrutement en cas de moyenne < à 14/20
- Les candidats ayant échoué (ou non rattrapé) redeviennent OTM Fédéraux

La note d'obtention du concours OTM HN était de 14. IL est proposé de l'aligner sur le concours arbitres CF (15)